



Depotnde plainte pour viol8

Par Marie688

Bonjour

J'ai déposée plainte à la gendarmerie de Breteuil dans l'Oise il y a un an pour viol sur ma fille âgé de 11 ans alors. Après les rendez-vous d'expertise et d'audition mais sans que les gendarmes n'ait pus auditionner toutes les personnes au courant je n'ai plus eu de nouvelles cela fait 6 mois que nous sommes sans nouvelles sachant que l'agresseur de ma fille passe un baccalauréat en juin et qu'ensuite il travaillera avec des enfants comme l'était ma fille la première fois qu'il a violé je ne sais plus quoi faire je suis dans l'attente d'un retour par le biais de France victim'60. Pourriez-vous me conseiller s'il vous plaît.

Merci.

Par kang74

Bonjour

Comment se fait il qu'aucun avocat ne suit l'affaire ???

Par LaChaumerande

Bonjour

Vous avez déjà eu le courage de porter plainte, c'est un premier pas.

Comment se fait il qu'aucun avocat ne suit l'affaire ?

Même question.

je n'ai plus eu de nouvelles cela fait 6 mois que nous sommes sans nouvelles

Étant donné que la justice qui ne travaille pas 48h/24 est déjà débordée, ce délai n'est, hélas, pas délirant.

l'agresseur de ma fille passe un baccalauréat en juin

C'est son droit

ensuite il travaillera avec des enfants

Quand il aura été condamné, d'ici quelques années, il ne le pourra plus. Mais voyez avec une asso et/ou l'avocat s'il n'existe pas une sorte de black list qui empêcherait qu'il travaille avec des enfants.

Je vous souhaite beaucoup de courage.

Par Marie688

Merci beaucoup. Pour l'avocat, ma fille ne voulait pas car c'est son cousin qui l'a violée et elle ne veut pas que se soit sa mère, de ce pervers, donc ma s?ur qui paye au cas où il y aurait quelques choses à payer entre-autre les avocats.

J'essai d'aider ma fille tout en prenant en compte ses demandes et ce n'est pas évident.

Merci encore.

Par kang74

Votre fille a 11 ans !!!!

Ce n'est pas à elle de prendre ces décisions !

Il est évident que si personne ne l'assiste, il n'y ait pas de suites !

Autant de ne pas porter plainte du tout si on préfère protéger tout le monde sauf votre fille : non ???

Effectivement son agresseur peut continuer tranquillement sa vie à ce compte là !

Par Marie688

De où vous vous permettez de dire que personne ne protège ma fille quoi qu'il en soit depuis un an je suis là avec elle. Elle a 16 ans et a cet âge là elle peut donner son avis. 11 ans c'est lorsque tout a commencé et elle l'avait caché pendant 3 ans mais quoi qu'il en soit maintenant je suis là avec elle.

Par Marie688

Quoi qu'il en soit tant ce ne sera pas passé au tribunal avec ou sans moi ça ne change rien et c'est moi qui fait les cauchemars la nuit. Cela ne sert à rien de dire que effectivement il peut continuer car ce qui m'inquiète c'est cet été pas dans 3 ans quand ce sera passé au tribunal avec ou sans avocat

Par kang74

Ce crime se fait reconnaître , dès le départ,avec l'aide d'un avocat .
Les choses peuvent aller très vite si bien gérées .

Car il ne s'agit pas de se faire payer quoi que ce soit, il s'agit de faire reconnaître votre enfant comme victime et son cousin comme agresseur : seule une condamnation est cette reconnaissance .

Car sans pouvoir argumenter dans le cadre du droit, le risque est que la justice dise que votre fille n'est pas victime .
Et que par de là, rien ne se passe pour le cousin qui ne sera jamais reconnu comme agresseur .

Par de là, votre soutien et aide seront toujours insuffisantes vis à vis de la justice : il lui faut un avocat pour connaître l'avancée de l'enquête et surtout la position de la partie adverse (qui inclut votre s?ur si l'enfant était mineur)

Par Isadore

Bonjour,

En effet, un avocat est indispensable. Pour le moment l'accusé est présumé innocent, et toute mesure judiciaire contre lui doit être rigoureusement justifiée au regard du droit. Il ne suffit pas de déposer plainte contre quelqu'un pour qu'il soit privé de son droit à travailler.

Ce n'est pas à votre fille de protéger votre s?ur qui n'est pas pénalement responsable. En tant que mère vous pouvez vous passer de son avis pour prendre un avocat pour défendre ses intérêts. En face il va y avoir un avocat dont le rôle sera de défendre votre neveu, si possible en le faisant reconnaître innocent. Cela peut aller loin, jusqu'à tenter de vous faire poursuivre pour dénonciation calomnieuse.

Les accusations ne semblent pas avoir été considérées comme assez solides pour mettre en place des mesures preventives, et ce genre de faits n'est pas simple à prouver.

La condamnation de votre neveu n'est pas gagnée d'avance, et le doute lui profite. Donc avocat ! Votre fille est encore une enfant, c'est pour cela que ses parents ont le droit de prendre beaucoup de décisions à sa place. Elle est trop jeune pour décider seule.

Par Marie688

Je vous remercie tous pour vos conseils et j'en prend bonne note.